

Copy

4938

Paris le 30 Novembre 1933

Monsieur le Rédacteur en Chef
de "Comœdia"
150 Avenue des Champs-Élysées
PARIS 8^e.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

"Comœdia" qui, dans le monde entier, est le
Messager de la Pensée et de l'Art Français, vient de publier le compte-rendu
de la Conférence Internationale pour le Pacte Rœrich, et consacre en-
suite deux colonnes aux arguments des adversaires de l'idée de Protection
des Monuments Historiques. Nous sommes extrêmement reconnaissants à votre
Journal de cet article, car ainsi, nous avons l'occasion de vous exprimer
encore une fois nos sentiments de haute estime et d'amitié, tout en fai-
sant appel à votre impartialité en vue de présenter quelques considéra-
tions et quelques précisions à ce fait, grâce auxquelles on peut arriver
nous semble-t-il, à des conclusions moins pessimistes que celles de votre
excellent collaborateur. En premier lieu, l'affirmation selon laquelle
les milieux de la Société des Nations seraient hostiles à la proposition
de Monsieur de Rœrich n'est pas entièrement justifiée. Le 15 Octobre
dernier, S. E. M. Pilotti, l'éminent Secrétaire-Général Adjoint de la S. D. N.
nous écrivait une lettre officielle exprimant son "vif intérêt" pour tout
ce qui concerne le Pacte Rœrich, et aussi ses vœux de "plein succès" pour
la Troisième Conférence Internationale qui allait se tenir à Washington.
Il est certain, d'autre part, qu'on souhaite à Genève de maintenir et de
développer les règles d'humanité et de droit qui ont pour but de mitiger
les rigueurs de la guerre. La prohibition des gaz toxiques, la nouvelle
convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés et malades,
convention qui date du 27 Juillet 1929, d'autres encore, en sont des preuves
tangibles. La proposition de Monsieur de Rœrich a été appelée "La Croix Rouge
des Monuments". Aussi est-il naturel qu'elle ait rencontré la sympathie ardente
de toutes les Croix Rouges du Monde. Le Marquis de Lillers, Président de la
Croix Rouge Française, nous écrivait récemment : "Je tiens à vous assurer de
toute ma sympathie et de celle de la Croix Rouge Française en faveur de la Con-
férence de Washington, à laquelle nous souhaitons de tout coeur le plus grand
succès".

M. le Professeur Gilbert Murray déclare que l'idée de faire la guerre tout en respectant les œuvres d'art, autrement dit, en se conduisant sagement, constitue un véritable non-sens. Exactement de même, il y a quelque 70 ans on disait au Docteur Dunand, l'illustre Fondateur de la Croix-Rouge, que c'était un non-sens que décorer à la charité entre les armes. Nous regrettons qu'un Représentant de la Grande Nation qui a donné Florence Nightingale au monde, soit arrivé à un tel degré de scepticisme en ce qui concerne la nature humaine. Nous affirmons au contraire que le Droit International doit créer des barrières à la brutalité et à la bestialité. Comme le dit l'un des Maîtres du Droit des Gens Monsieur de Geouffre de la Pradelle, Professeur à l'Université de Paris : " Au cas où le Pacte Briand-Kellogg, qui prohibe la guerre comme instrument de politique nationale, ne serait pas respecté, aux cas, prévus par lui-même, où en dehors de cette prohibition, l'emploi de la force deviendrait légitime, le Pacte Roerich se dresserait pour rappeler aux armes qu'elles doivent se discipliner, à la violence, que les trésors de l'Art sont un patrimoine commun auxquels nul ne saurait porter atteinte." Et le Professeur Le Hir, également ~~Professeur~~ l'un des Maîtres du Droit des Gens, écrit : " Je souhaite de tout cœur le succès des efforts qui ont pour but de sauvegarder les Monuments et les Oeuvres d'Art qui sont le patrimoine commun de l'Humanité" Les mêmes sentiments animent tous les Représentants de la Science et de l'Art tous ceux aussi qui ont une connaissance approfondie du Droit et des données pratiques des problèmes internationaux. L'Inspecteur Général de l'Armée des Etats-Unis, le Général Major Preston, déclare qu'il est entièrement d'accord avec les principes du Pacte Roerich et qu'il recommande chaleureusement l'adoption du Pacte. Le Maréchal Lyautey espère que la Conférence de Washington " marquera une étape décisive vers l'adoption par toutes les puissances du Pacte Roerich." Innombrables sont les hommes d'Etat, les Diplomates, les militaires qui, tant du point de vue technique, qu'au point de vue juridique et politique, ont déclaré le Pacte Roerich bienfaisant, et parfaitement réalisable. Du reste, la Conférence de Washington a démontré la véritable attitude des nations et de leurs dirigeants à l'égard du Pacte.

La Protection des Monuments n'est ni plus ni moins difficile que celle des hôpitaux et ambulances. Le Pacte Roerich est réalisable, dans la même mesure que la Convention de Genève. La protection des Monuments est utile pour l'idée même de Paix, dans la même mesure que l'accord international pour l'interdiction des gaz délétères. Il faut démontrer aux Peuples que tout ce qu'il y a de noble et d'élevé dans la civilisation, se dresse contre la tendance à revenir à une barbarie totale. Qui, devons-nous admettre d'avance que les blessés seront achevés sur les champs de bataille, que les prisonniers seront massacrés, que les populations civiles seront égorgées sans remission ? On dira que la guerre elle-même est prohibée par le Pacte Kellogg. Mais ce serait alors tomber dans un optimisme béat que de croire que ce seul Pacte met fin pour toujours à toute les opérations militaires quelles qu'elles soient. Hélas, depuis que ce Pacte fut signé à Paris en 1928, nous avons été les témoins de plus d'un conflit sanglant. Ce n'est pas parce qu'une règle est souvent violée qu'il faut l'abolir. Quelle est la règle tutélaire de nos Codes qui subsisterait dans ce cas ? Enfin, le Pacte Roerich n'est pas seulement destiné aux ~~cas~~ de guerre. En réalité il est un hommage solennel rendu à la Culture humaine, aux valeurs suprêmes de la Beauté et du Savoir. Aussi les principes du Pacte sont-ils le commencement d'une grande action internationale pour la préservation des Monuments historiques et des Oeuvres d'Art dans le monde. Permettez-moi d'ajouter que la France, avec son admirable patrimoine historique et artistique est un des pays où le Pacte Roerich a

le plus d'ardents défenseurs. Les Membres du Gouvernement des Etats-Unis et les Représentants des 52 Nations réunis à Washington ont eu raison d'acclamer le nom de Nicolas de Roerich, le promoteur du Pacte, car, élargissant encore la noble devise qui entoure la Croix de Genève, il a su affirmer à la face de toutes les forces des ténèbres qui assaillent la civilisation: inter arma humanitas!

pour vos lecteurs

Dans l'espoir que ces lignes contribueront à éclairer la grave question du Pacte Roerich, je tiens à exprimer à nouveau mon entière confiance en la courtoisie et l'impartialité de "Comœdia", et je vous prie, Monsieur le Rédacteur en Chef, d'agréer les assurances de ma haute considération et de mon parfait dévouement.

/signé/ Georges Chelover

Docteur en Droit
Maître de Conférences à
l'Institut des Hautes Etudes Internationales
de l'Université de Paris

Secrétaire Général du Centre Européen
du Roerich Museum.

Copy

N° 4950

Paris, le 5 décembre 1933

Monsieur de BISCROP
Chargé d'Affaires de la
Légation d'Autriche à Paris

Monsieur le Chargé d'Affaires,

Me référant à l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous hier sur le sujet du Pacte Rorich et de la Conférence de Washington, je tiens à vous dire combien j'ai été heureux de constater notre unité de vues quant à l'harmonisation de l'action des Institutions Rorich avec celle poursuivie par le Gouvernement autrichien. Vous avez bien voulu déclarer que personnellement, vous étiez d'avis que le Cabinet de Vienne, d'une part, et nos Institutions ainsi que les Etats qui ont déjà signifié leur approbation du Pacte Rorich, d'autre part, devraient unir leurs efforts pour faire aboutir le Pacte Rorich, étant donné que la procédure en ce qui concerne ce Pacte, est déjà engagée depuis plusieurs années, et que le Pacte Rorich a été le premier instrument du Droit des Gens tendant à une protection complète et efficace des monuments historiques et des œuvres d'art.

Nous vous remercions d'avance, Monsieur le Chargé d'Affaires, de ce que vous voudrez bien communiquer à votre Gouvernement à ce sujet. De même,

nous vous serions extrêmement reconnaissants de nous faire connaître le texte du projet élaboré par Monsieur le Professeur Dapsch, et que nous étudierons avec le plus grand intérêt.

A ce propos, je désire renouveler ici l'expression de nos sentiments de respect et d'admiration pour Son Excellence, Monsieur le Chancelier Dollfus et le Gouvernement autrichien, qui ont compris la nécessité et l'urgence de protéger les trésors sacrés de la Civilisation et de créer des règles de Droit International pour rendre cette sauvegarde effective.

Conformément à votre demande, et à titre de complément aux documents que j'ai eu l'honneur de vous transmettre lors de notre entrevue d'hier, je m'empresse de vous informer que les Etats suivants étaient représentés à la Troisième Conférence Internationale pour le Pacte Roerich, par les Délégués plénipotentiaires:

Etats-Unis d'Amérique, Argentine, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, République Dominicaine, Equateur, Espagne, Grèce, Guatemala, Honduras, Irlande, Japon, Lituanie, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Perse, Pologne, Portugal, Suisse, Tchécoslovaquie, Venezuela, Yougoslavie.

Les Etats ci-après étaient représentés par des Observateurs officiels: Albanie, Allemagne, Belgique, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Turquie.

Par la voix de Monsieur le Secrétaire d'Etat Cordell Hull qui avait envoyé un message spécial, et par celle de Monsieur le Ministre Henry A. Wallace, qui présidait la Conférence, Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, a exprimé son adhésion au Pacte Roerich. Les résolutions dont je vous ai transmis le texte, et qui ont été votées à l'unanimité par les Représentants des Puissances participantes, ont recommandé la ratification du projet de Pacte Roerich par leurs Gouvernements respectifs.

En portant ce qui précède à votre connaissance, je saisis l'occasion pour vous renouveler, Monsieur le Chargé d'Affaires, avec l'espoir que vous voudrez bien visiter prochainement le Centre Européen du Roderick Museum, les assurances de ma très haute considération.

Signé / *Georges Chklaver*
Secrétaire Général.

Personnelle

Monsieur E. FOUNDOUKIDIS,
Secrétaire de l'O.I.M.
(Office International des Musées)
Paris

Cher Ami,

Le travail très urgent consécutif à la 3^e Conf. Int pour le P.R. ne m'a pas permis de répondre plus tôt à votre lettre du 28 Nov. Je tiens à vous remercier d'avoir eu l'extrême obligeance de me faire connaître votre point de vue quant au développement actuel des rapports entre l'action que nous poursuivons et celle qui constitue le domaine propre de l'O.I.M.

Certes, je comprends très bien la réserve à laquelle vous êtes personnellement tenu. Je ne crois pas pourtant que les divers organismes de la Société des N. (S.D.N.) qui ont eu ou qui auront encore à s'occuper du P.R. soient arrivés à fixer définitivement leur attitude vis à vis de cette proposition, et que celle-ci soit "définitivement écartée". Tout au contraire, le, 16 Octobre dernier, nous avons reçu du Secrétaire Général Adjoint de la S.D.N. (M. Pilotti) une lettre officielle exprimant "le vif intérêt" du Secrétariat Général de la S.D.N. pour tout ce qui concerne le P.R. et exprimant aussi ses souhaits de "plein succès" à la 3^e Conf. pour le P.R. Le Secrétariat Général de la S.D.N. me demande de le tenir au courant de nos travaux futurs à ce sujet. M. Adatci, Président de la Cour Permanente de Justice Internationale, Membre d'Honneur de la Conférence pour le P.R., ainsi que de nombreux Membres de la Cour, ont également exprimé leur approbation du Pacte.

La Conférence elle-même a été un grand succès. Trente-quatre Puissances y étaient officiellement représentées par des Délégués Plénipotentiaires ou des Observateurs. Des résolutions tendant à la ratification du P.R. par tous les Etats participants ainsi qu'à l'incorporation des principes du Pacte dans la législation intérieure desdits Etats ont été votées à l'unanimité par les Délégués des Puissances qui ont également approuvé une motion félicitant Monsieur le Professeur Nicolas de Roerich de son action et exprimant l'espoir d'une réalisation prochaine de son projet de protection des monuments historiques et des œuvres d'art. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, lui aussi, s'est rallié à cette proposition par la voix de M. le Secrétaire d'Etat Cordell Hull et par celle de M. le Ministre Henry A. Wallace, qui présidait la Conférence. Je ne mentionne que pour mémoire les innombrables messages d'approbation reçus par la Conférence et émanant d'hommes d'Etat, d'autorités militaires et d'organisations diverses du monde entier. Le vœu exprimé en Mai 1930 par le Comité de Direction de l'O.I.M. et qui manifestait la sympathie de cet organisme à l'égard du P.R. - ce dont nous demeurons vivement reconnaissants à l'O.I.M. et à vous personnellement - reste pour nous un fait acquis, et nous sommes dans l'obligation de nous réserver expressément la faculté de citer ce vœu dans le texte, comme vous le savez, a été publié dans le document officiel de la S.D.N. N° C.428.M.192.1930.XII (C.R.C.I./12^e Session / P.V.) distribué aux Membres du Conseil de la S.D.N. le 13 Aout 1930.

Bien entendu, lors de mes séjours à Genève, j'ai eu l'occasion de consulter les divers procès-verbaux, et je sais qu'à la suite de discussions qui se sont produites à la sous-commission des Arts et Lettres en Juillet 1930 aucune décision ne fut prise. L'absence de décision n'équivaut pas, à mon sens, à une décision négative expresse. C'est d'ailleurs ce qui ressort des termes mêmes de la lettre de l'I.N. de C.I. du 10 Aout 1931.

Vous me faites savoir que le récent Comité International des Beaux Arts/a abouti qui à la constitution d'une Commission Internationale des Monuments Historiques a définitivement écarté toute action tendant à une protection internationale des monuments en temps de guerre. Nous présumons que le Comité n'a pas complètement informé des progrès du Pacte Roerich et de l'attitude favorable de très nombreux Gouvernements à l'égard de ce projet. En tous cas, nous ne pensons pas que son attitude puisse engager la Société des Nations toute entière, pas plus que le ~~maraveu~~ en sens opposé du Comité de Direction de l'O.I.M. auquel j'ai fait allusion ci-dessus et qui était en faveur du Pacte Roerich.

Pour le fond de la question, que, bien entendu, je ne peux traiter ici qu'en quelques mots, je dois vous signaler que la protection des monuments historiques en temps de guerre paraît si nécessaire et si urgente à tant de Gouvernements que l'un d'eux vient de déposer sur les Bureaux des organes compétents de la S.D.N. un projet inspiré du Pacte Roerich et tendant au même but, ce qui nous a été officiellement confirmé par la représentation diplomatique du pays en question à Paris, dans une note adressée au Centre Européen du R.M. le mois dernier.

La Convention pour la prohibition des gaz toxiques, le renouvellement et la réadaptation de la Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés etc... démontrent qu'à Genève, si l'on veut mettre la guerre hors la loi, on ne veut pas du tout que les opérations militaires, qui pourraient éventuellement surgir sur un point quelconque du globe, soient conduites en dehors de toute loi. C'est aussi le point de vue qu'ont fortement souligné dans les messages qu'ils nous ont adressés, les plus hautes Autorités du Droit International, comme, par exemple, les Professeurs de La Pradelle et Le Fur de l'Université de Paris, M. Alejandro Alvarez, Secrétaire Général de l'Institut Américain de Droit International, Mr James Brown Scott, Directeur de la Section de Droit International de la Dotation Carnegie, le Président et les Magistrats de la Cour de La Haye, etc, etc... de même que les plus hautes autorités militaires, comme M. le Maréchal Lyautey, M. le Général Preston, Inspecteur Général de l'Armée des Etats-Unis etc, etc... Quant à l'opinion officielle des Gouvernements, elle s'est suffisamment manifesté dans le fait de leur participation à la 3^e Conférence pour le P.R. à Washington, les 17 & 18 Nov. dernier, comme je l'ai mentionné au début de la présente lettre.

Du reste, dans l'esprit même de Monsieur de Roerich le Pacte qu'il a élaboré doit être une sorte d'hommage solennel rendu par les Nations aux œuvres illustrant la culture universelle et dans ce sens, le P.R. doit aussi jouer un rôle efficace pour la conservation des monuments dans les périodes normales; surtout qu'il permet la constitution d'un classement international desdits monuments. Aussi serons-nous heureux si notre action peut apporter son concours, comme vous en exprimez très aimablement le souhait à celle que poursuit l'Institut Intern. de Coopération Intellectuelle.

Veuillez agréer, Cher Ami, l'expression de mes sentiments les plus amicaux,

/signé/ Georges Chklaver

Pour copie conforme: J.C.

Réponse à M. Foundoukidis

27 Déc. 1933

Copie

J'ai bien reçu votre lettre du 14 décembre. La décision du Comité de Direction de l'Office International des Musées dont vous me communiquez le texte ne nous surprend nullement en raison des renseignements que vous m'avez transmis précédemment et de ceux que nous avions d'autres sources.

Seul, peut-être, le deuxième attendu de cette décision relatif aux interprétations qui auraient modifié la nature et la portée de l'avis émis par le Comité de 1930, pourrait paraître, à un certain point énigmatique. A ce propos, je tiens à déclarer qu'en ce qui nous concerne, nous ne nous sommes jamais mépris sur la véritable portée des divers avis du Comité de l'Office International des Musées, sachant que ces avis successifs, dans un sens, puis dans l'autre, n'étaient en aucune façon susceptibles d'engager ni les organes supérieurs de la S.D.N., ni à plus forte raison, les Gouvernements.

Du reste si nous avons encore l'occasion de mentionner l'Office International des Musées, nous ne manquerons pas de citer les décisions, en sens contraire émises par cet organisme dans le courant des dernières années, tout en exprimant le vœu que le Comité s'étant rendu plus exactement compte de l'attitude des Etats et de celle de l'opinion publique mondiale à l'égard de l'idée de protection des monuments, revienne à l'avis qu'il avait primitivement exprimé.

Bien entendu, nous continuerons, d'autre part, avec toute l'énergie et l'ampleur possibles notre action en vue de la ratification du Pacte Roerich par les Etats en nous fondant notamment sur les résolutions de la récente Conférence Internationale pour le Pacte Roerich, tenue à Washington, à laquelle, comme vous le savez, trente-quatre Gouvernements étaient officiellement représentés, et qui a voté à l'unanimité son approbation du Pacte Roerich.

Les sympathies actives que nous avons rencontrées dans les milieux de la S.D.N. nous autorisent à penser que nous trouverons également à Genève tous les appuis nécessaires à l'aboutissement du Pacte Roerich. Nous devons remarquer à ce sujet, afin d'écartier toute équivoque, que la résolution de l'Assemblée de la S.D.N., à laquelle nous vous réferez dans votre lettre du 14 décembre et aussi dans celle du 28 novembre a trait à la convocation du Comité International des Monuments historiques et ne se rapporte aucunement aux mesures de protection qui font l'objet du Pacte Roerich, car ni le Conseil, ni l'Assemblée de la S.D.N. n'ont encore été appelée à se prononcer sur cette proposition.

Le dossier de la protection des monuments qui contient les propositions de M. le Professeur Nicolas de Roerich remontent aux années 1904 et 1914, (donc antérieures même à la proposition d'origine suisse - Croix d'Or - de 1915 que vous mentionnez,) et bien d'autres documents encore, y compris le projet analogue déposé tout récemment à la S.D.N. par le Gouvernement d'un Etat Membre de la Société, nous fait espérer l'adoption prochaine du principe du Pacte Roerich que les autorités responsables des différents Etats ont jugé comme parfaitement applicable et particulièrement opportun.

/signé/ Georges Chklauer

Copie

N° 4962

Paris, le 11 décembre 1933

Monsieur MARX
Directeur des Œuvres
Françaises à l'Étranger
Ministère des Affaires Étrangères
PARIS

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une lettre de M. le Président de la Troisième Conférence Internationale pour le Pacte Roerich (protection des monuments historiques et des œuvres d'art) tenue à Washington, les 17 et 18 novembre dernier, sous les auspices du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Je joins à la susdite lettre un exemplaire du projet du Pacte Roerich et le texte des résolutions de la Conférence, en vue de soumettre ces documents à Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères, qui a bien voulu s'intéresser personnellement à l'œuvre de la Conférence. Monsieur le Président Paul BONCOUR, a donné des instructions en conséquence à l'Ambassade de France à Washington qui a délégué auprès de la Conférence, Monsieur le Comte de Leusse, représentant Monsieur l'Ambassadeur de La Boulaye.

Trente-quatre États étaient officiellement représentés à la Conférence par des Délégués Plénipotentiaires ou par des Observateurs. Les résolutions ont été votées à l'unanimité. Tous les États sont invités à ratifier le Pacte Roerich et à en incorporer les principes à leur législation interne. Une motion, félicitant Monsieur le Professeur Nicolas de ROERICH de son action hautement humanitaire a également été votée par la Conférence.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a signifié son adhésion par la voix de Monsieur le Secrétaire d'État Cordell Hull, qui se trouvant à l'étranger, avait envoyé un message spécial. De son côté, l'Honorable Henry A. Wallace, Ministre de l'Agriculture des États-Unis, qui présidait la Conférence, a exprimé

son admiration pour le projet du Pacte élaboré par M. le Professeur Nicolas Rorich.

D'innombrables messages de sympathie ont été reçus par la Conférence notamment de la part du Secrétariat Général de la Société des Nations, du Président de la Cour Permanente de Justice Internationale, de nombreuses Universités et d'organisations culturelles du monde entier.

La Croix-Rouge Française avait envoyé un message spécial sous la signature de son Président, Monsieur le Marquis de Lillars.

La présence d'un Observateur officiel français a permis aux membres de la Conférence, et particulièrement, aux représentants des Institutions Rorich de manifester leurs sentiments d'amitié à l'égard de la grande République qui est toujours au premier rang des défenseurs du Droit, de la Paix et de la Civilisation.

Nous sommes profondément reconnaissants au Gouvernement de la République d'avoir bien voulu se faire représenter à la Conférence pour le Pacte Rorich et nous nous permettons d'espérer que la France sera parmi les premiers Pays à accorder sa ratification au Pacte Rorich.

Nous avons recours à votre extrême obligeance, Monsieur le Directeur, pour vous prier de porter ces sentiments, ainsi que l'expression de notre très vive gratitude à la connaissance de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.

Comme par le passé, et plus encore à la suite du geste de sympathie du Gouvernement à notre égard, les Institutions Rorich demeurent attachées à la propagation de la pensée et de l'art français à l'étranger, et s'efforceront de multiplier les liens de collaboration entre les milieux intellectuels français et ceux d'Amérique, ainsi que des autres pays où sont établis nos Centres.

Je serais très heureux de vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous désireriez avoir sur les travaux de la Troisième Conférence Internationale pour le Pacte Rorich, et je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer les assurances de ma très haute considération et de mon respectueux dévouement.

Signé/ Georges Chelaver

Secrétaire Général.

Copie

4970

Paris le 15 Décembre 1933

Son Excellence:
Monsieur PILOTTI,
Secrétaire Général Adjoint
de la Société des Nations
GENEVE.

Monsieur le Secrétaire Général,

Par une lettre datée du 15 Octobre, sous le N° 5 B/1416/706, Votre Excellence a bien voulu me faire connaître son vif intérêt pour les renseignements que j'avais eu l'honneur de lui soumettre concernant la Troisième Conférence Internationale pour le PACTE ROERICH, réunie à Washington les 17 et 18 Novembre dernier. En même temps, vous avez bien voulu exprimer vos vœux de plein succès à la Conférence, et me demander de vous tenir au courant de ses décisions ainsi que des travaux futurs.

Nous avons été très heureux de recevoir cette communication de Votre Excellence, et nous vous en remercions profondément. L'expression de vos aimables vœux a été portée à la connaissance de la Conférence lors de la séance inaugurale, et a été reçue par des applaudissements unanimes. La Conférence a réuni les représentants de 34 Puissances, Délégués Plénipotentiaires ou Observateurs officiels. Les résolutions dont le texte est joint à la présente lettre, ont été votées à l'unanimité. Tous les Etats sont invités à ratifier le Pacte Roerich et à en incorporer les principes à leur législation interne. Un Comité permanent du Pacte Roerich a été établi. En outre, une motion félicitant Monsieur le Professeur de Roerich de son action hautement humanitaire, a été votée par les Délégués.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a apporté au Pacte son adhésion par la voix de Monsieur le Secrétaire d'Etat Cordell Hull qui, se trouvant à l'étranger, avait envoyé un message spécial, et par celle de Monsieur le Ministre Henry A. Wallace, qui présidait la Conférence.

Au cours de leurs interventions aux séances de la Conférence, les Délégués Officiels ont souligné l'intérêt et la sympathie de leurs Gouvernements respectifs pour la proposition de Monsieur de Roerich tendant à la protection des Monuments et des Oeuvres d'Art.

Les Etats ci après étaient représentés à la Troisième Conférence Internationale pour le Pacte Roerich par des Délégués plénipotentiaires :
Etats-Unis d'Amérique- Argentine- Brésil- Chili- Chine- Colombie- Costa Rica- République Dominicaine- Equateur- Espagne- Grèce- Guatemala- Honduras- Irlande- Japon- Lituanie- Nicaragua- Panama- Paraguay- Pérou- Perse- Pologne- Portugal- Suisse- Tchécoslovaquie- Venezuela- Yougoslavie-.

et les Etats ci-après étaient représentés par des Observateurs officiels :
Albanie- Allemagne- Belgique- France- Hongrie- Italie- Pays Bas- Turquie.

Monsieur le Président de la Cour Permanente de Justice Internationale, les Recteurs de nombreuses Universités, les Représentants les plus qualifiés de la science du Droit International et des organisations culturelles du monde entier ont accepté le titre de Membre d'Honneur de la Conférence. Des messages d'approbation et de sympathie ont été reçus de tous les points du globe.

On peut considérer que les résultats de la Troisième Conférence Internationale pour le Pacte Roerich faciliteront la ratification prochaine du Pacte par les Etats qui ont manifesté leur accord avec le principe de la protection des monuments et des Oeuvres d'Art. Nous croyons que ce principe est pleinement en harmonie avec les buts élevés d'Humanité et de Paix qui sont ceux de la Société des Nations, et nous ne manquerons pas de tenir le Secrétariat Général au courant des progrès du Pacte Roerich, espérant rencontrer la haute bienveillance et l'appui précieux des organes de la Société des Nations.

En portant de qui précède à la connaissance de Votre Excellence, nous La prions d'agréer, avec nos remerciements réitérés, les assurances de notre très haute considération et de notre respectueux attachement,

Signé/ Georges Chelover

Docteur en Droit,
Secrétaire Général
du Centre Européen du Roerich Museum.

Copie

N° 4974

Paris, le 16 décembre 1933

Son Excellence
Monsieur Eduard BENES
Ministre des Affaires Etrangères
de Tchécoslovaquie. PARIS

Monsieur le Ministre,

Le Centre Européen du Roerich Museum est heureux de vous apporter son respectueux salut au moment où vous franchissez une nouvelle étape importante dans l'oeuvre de Paix qui est la vôtre.

Comme notre illustre Maître, Monsieur le Professeur Nicolas de Roerich, nous sommes animés de sentiments de profonde admiration pour Monsieur le Président Thomas G. Masaryk et pour la noble Nation Tchécoslovaque qui s'est affirmée comme un facteur essentiel de la Paix du monde et du progrès de la culture universelle.

Nos Institutions sont attachés d'une manière indéfectible à votre Pays et se sont toujours efforcées, dans tous les points du globe où elles sont établies, de promouvoir les relations culturelles avec la Tchécoslovaquie, ainsi que de répandre la connaissance de l'art et de la pensée tchécoslovaque.

C'est avec une grande joie que nous avons constaté, en novembre der-

nier, lors de la Troisième Conférence Internationale pour le Pacte Roerich, que le Gouvernement Tchécoslovaque avait su apprécier notre action en faisant un geste d'une portée très haute et qui démontre encore une fois que sous la direction éclairée de Votre Excellence, la politique tchécoslovaque est toujours prête à soutenir les conceptions les plus élevées du Droit et de la Civilisation.

Les 17 et 18 novembre dernier a été tenu à Washington, sous les auspices du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, la Troisième Conférence Internationale pour le Pacte Roerich (protection des monuments historiques et des œuvres d'art en temps de guerre) à laquelle ont participé, par l'envoi de Délégués Plénipotentiaires ou d'Observateurs officiels, trente-quatre États. Des résolutions ont été votées à l'unanimité invitant tous les États à ratifier le Pacte Roerich, et aussi à en incorporer les principes à leur législation interne.

La Tchécoslovaquie était représentée par Monsieur le Dr. Ferdinand Veverka, Ministre à Washington qui, parmi les acclamations qui s'adressaient non-seulement au distingué représentant de la Tchécoslovaquie, mais aussi à son grand Ministre des Affaires Étrangères et à la Nation Tchécoslovaque tout entière, a déclaré que le Gouvernement de Prague adhérait pleinement au Pacte Roerich. Monsieur le Ministre Veverka a ensuite prononcé des paroles extrêmement élogieuses pour Monsieur le Professeur Nicolas de Roerich, promoteur du Pacte. Ses paroles ont été droit au cœur de tous les Membres de la Conférence et du public américain.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a, de son côté, signifié son approbation des principes du Pacte Roerich par la voix de Monsieur le Secrétaire d'Etat, Cordell Hull, qui avait envoyé un message spécial, et par celle de Monsieur le Ministre Henry A. Wallace qui présidait la Conférence.

Le Secrétariat Général de la Société des Nations avait envoyé ses vœux de plein succès à la Conférence, et Monsieur le Président de la Cour Per-

manente de Justice Internationale en était Membre d'Honneur. En plus de l'approbation donnée au Pacte Roerich par les Représentants officiels des Etats participants, nous avons reçu d'innombrables messages de sympathie des Universités, des représentants de la Science, du Droit International, des Croix-Rouges, et de des organisations culturelles du monde entier.

En portant ces faits à la connaissance de Votre Excellence et en exprimant encore une fois notre profonde gratitude au Gouvernement Tchécoslovaque, nous nous permettons d'espérer que la Tchécoslovaquie sera parmi des premiers Etats à accorder la ratification au Pacte Roerich dont les principes hautement humanitaires sont, nous en sommes convaincus, en pleine harmonie avec l'esprit qui a toujours animé les guides de la Nation Tchécoslovaque.

Nous souhaitons ardemment le succès de l'action entreprise par Votre Excellence et, en nous félicitant des relations d'amitié qui se sont établies entre la Légation de Tchécoslovaquie à Paris dirigée par ce grand diplomate qu'est Monsieur le Ministre Stephen Osusky d'une part, et le Centre Européen du Roerich Museum, d'autre part, nous adressons à Votre Excellence les assurances de notre très haute considération et de notre respectueux attachement.

Signé/ Georges Chklaver
Secrétaire Général.

Annexes:

Résolutions de la Conférence de Washington.
Texte du Projet de Pacte Roerich.